

COMMUNE DE VIRY
Compte-rendu du conseil municipal
Jeudi 28 mars 2013

Convocation : 19 mars 2013

Présents : Mlle BALLANDRAS - Mmes JOLY, PONTUS, ROZE
Mrs CHARDEAU, COMTE, DEBARNOT, DESCHAMPS, FONTAINE, LAGROST,
URCISSIN

Secrétaire de séance : Mme PONTUS

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire demande à rajouter une délibération à l'ordre du jour. Les conseillers approuvent.

I- Vote du compte administratif 2012

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2012 présenté par Monsieur le Maire comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	49 642,33			50 284,07	49 642,33	50 284,07
Op. de l'exercice	72 132,76	62 482,88	102 068,15	170 433,65	174 200,91	232 916,53
Totaux	121 775,09	62 482,88	102 068,15	220 717,72	223 843,24	283 200,60
Résultats de clôture	59 292,21			118 649,57		59 357,36
Restes à réaliser	12 174,03	9 250,00			12 174,03	9 250,00
Totaux cumulés	71 466,24	9 250,00			12 174,03	68 607,36
RESULTAT DEFINITIFS	62 216,24			118 649,57		56 433,33

II- Vote Compte de Gestion 2012

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion 2012 du Receveur de la Trésorerie de Charolles qui est à l'identique du Compte Administratif de la commune.

III- Affectation du résultat d'exploitation 2012

Le Compte Administratif 2012 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 118 649,57 euros que le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit :

- 62 216,24 euros à l'exécution du virement à la section d'investissement au compte 1068,
- 56 433,33 euros au compte 002 à l'excédent reporté.

IV- Vote des 4 taxes 2013

Le Conseil Municipal décide de maintenir les 4 taxes aux mêmes taux pour l'année 2013, soit :

- . Taxe d'habitation : 13.47 %
- . Taxe sur le foncier bâti : 7.12 %
- . Taxe sur le foncier non bâti : 26.69 %
- . CFE: 18.62 %

V- Vote du budget 2013

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2013 de la Commune aux membres du Conseil Municipal. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à 224 449,33 € en section de fonctionnement et à 173 916,57 € en investissement.

Après lecture du Budget, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

VI- Délibération participation école Martigny le Comte

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une proposition de convention lui a été adressée pour participer aux frais de scolarisation d'un enfant de la Commune de VIRY qui est inscrit à l'école de Martigny le Comte, pour l'année scolaire 2012/2013.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de verser la somme demandée pour la scolarisation de cet enfant, soit la somme de 120 euros (120 euros/enfant).

VII- Délibération participation école Charolles

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune de Charolles lui demande une participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires de la Commune de Charolles, d'un montant de 472 € par élève, pour l'année scolaire 2011/2012.

Huit enfants (totalité de l'année scolaire) de VIRY ayant été scolarisés dans ces écoles de la Commune de Charolles, lors de l'année scolaire 2011-2012, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une participation de 3 776 € à Charolles.

VIII- Modification du poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire propose d'augmenter les heures travaillées concernant le poste saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour l'entretien de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de modifier les heures. L'agent effectuera désormais 3 heures hebdomadaires à compter du 01 avril 2013.

IX- Demande PIIC 2013

Le Conseil Municipal souhaite procéder à la rénovation du logement communal situé à côté de la Mairie.

A cet effet, Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune est éligible au Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal au titre de l'année 2013 dirigé par le Conseil Général pour ces travaux d'investissement.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité de solliciter le PIIC 2013 à hauteur de 3 236 euros.

X- Travaux 2013

Le Conseil Municipal réfléchit sur le modèle de columbarium à investir.

Le panneau annonçant les manifestations communales sera commandé chez PVP à St Agnan.

Un devis a été demandé pour une deuxième chaudière à granulés de bois pour remplacer la chaudière à gaz des logements communaux de la cure.

Informations et questions diverses

Vu le passage de plus en plus important de camions sur le pont direction Vendennes-les-Charolles, la commune va réfléchir à une limitation de tonnage.

L'Association d'Animation Culturelle souhaite produire un Festival des Arts les 28 et 29 juin 2014. Pour cela, elle sollicite la commune pour le versement exceptionnelle d'une subvention. Le Conseil Municipal étant d'accord, une aide de 500 euros sera versée en 2013 et éventuellement renouvelable en 2014.